



Thierry DUBUC
atelier d'Architecture

MISE EN ACCESSIBILITE DE LA SALLE DU 3ème AGE ET DU CIMETIERE

38470 CHASSELAY



MAITRE D'OUVRAGE :

Mairie de CHASSELAY
107 rue de la Mairie
38470 CHASSELAY

Lot n°1

**TERRASSEMENTS / GROS-OEUVRE /
REVETEMENTS DE FACADES**

CCTP

Dossier	
Date	04/06/2019
Phase	
Indice	

MAITRE D'OEUVRE :
ATELIER THIERRY DUBUC
730 Montée du Plâtre
BP 38
38590 BRION
Tél : 04 76 93 45 60

1.1 **GENERALITES**

1.1.1 **Préambule**

L'entrepreneur devra avant la remise de son offre, se rendre sur place et visiter les lieux, afin d'inclure dans son offre toutes les prestations nécessaires à la parfaite exécution des travaux lui incombant.
Dans le cas où à travers les documents établis par les concepteurs certaines stipulations particulières sembleraient avoir été omises ou paraîtraient inadaptées, l'entrepreneur devra le signaler au cours de l'appel d'offre et effectuer une mise au point chiffrée sur le document annexe remis avec sa proposition.

1.1.2 **Organisation de chantier**

L'entreprise doit prendre toutes les dispositions pour :

- l'organisation du chantier et les installations sanitaires qui lui sont propres, conformément à la loi 93.1418 et à ses décrets d'application.
- le balayage quotidien des voies publics pendant la durée des terrassements.
- les clôtures de chantier provisoire jusqu'au l'intervention du titulaire du lot gros-œuvre.
- le balisage, les panneaux de signalisation de chantier, les feux tricolores si besoin.
- le dévoiement de la circulation si nécessaire après accord des services compétents.
- assurer la pérennité des ouvrages réalisés, et ce, jusqu'à la réception des travaux.

1.1.3 **Mise en œuvre relative à l'ensemble des travaux**

Avant toute réalisation d'ouvrage ou mise en œuvre de matériaux, les entreprises sont tenues d'obtenir l'accord des services, organismes et administrations compétents.
Toutes modifications restent subordonnés à l'avis de ces derniers, dans le cas contraire, elles sont faites sous l'entière responsabilité des entreprises.

1.1.4 **Démolition - Préparation**

L'entrepreneur adjudicataire du présent lot devra, en collaboration avec le BET et les entreprises de lots techniques fluides, procéder au repérage des réseaux existants, protéger les réseaux conservés et les neutraliser provisoirement pendant les travaux avec remise en fonctionnement en fin de chantier.
Les réseaux non utilisés seront condamnés définitivement et repérés sur un plan " Etat des lieux ", à la charge de l'entreprise.
Cette prestation sera exécutée avant le commencement des travaux.

1.1.5 **Limite des travaux**

Les limites des prestations et ouvrages à démolir seront définis sur place de façon rigoureuse par le maître d'œuvre, en présence de l'entrepreneur titulaire du présent lot, et ce, avant le commencement des travaux.
Les ouvrages ou parties d'ouvrages conservés seront repérés et protégés.

1.1.6 **Protection des ouvrages conservés**

Toutes les précautions et protections auront été prises lors des interventions pour protéger les ouvrages à conserver.
Les dégradations seront immédiatement signalées au maître d'œuvre et seront réparées aux frais de l'entreprise concernée.
Les systèmes choisis pour ces reprises et les aspects de finition devront en tous points satisfaire à ceux existants : matériaux, coloris identiques, etc....

1.1.7 **Implantation - Altimétrie**

L'entreprise procédera à la mise en place des points de niveau et d'implantation des ouvrages nécessaires à son intervention. Ces repères positionnés en dehors de l'emprise du bâtiment devront subsister jusqu'à la fin des travaux et serviront notamment pour les aménagements extérieurs (VRD - Espaces verts...)
Cette implantation devra être approuvée par le maître d'œuvre : l'entrepreneur restera cependant seul responsable des erreurs qu'il aurait pu commettre et il en supportera les conséquences quelles qu'en soient l'importance et l'époque de la découverte de ses erreurs.
L'implantation des ouvrages sur le terrain sera exécutée selon les indications du plan général.
La côte 0.00 des ouvrages devra être matérialisée sur le terrain par un trait horizontal et gravée sur des témoins posés sur des repères fixes et stables.

Les piquets, chaises, repères seront conservés et, en cas de nécessité, rétablis ou remplacés.

1.1.8 **Consistances des travaux de terrassement**

Les travaux comprennent d'une manière générale :

- Relevés préliminaires du terrain.
- Implantation des fouilles.
- Installations provisoires pour le lot.
- Amenée et repli du matériel et des fournitures.
- Démarches administratives.
- Découpes et démolitions de revêtements enrobés pour raccordement exact aux voies existantes.
- Travaux de terrassement de toutes natures, fouilles, remblais, etc...y compris toutes manutentions.
- Rampes d'accès, chemins provisoires.
- L'arrosage des voies empruntées.
- Etalements et blindages nécessaires.
- Assainissement nécessaire.
- Toute manutention pour reprises et transports.
- Réparation des dégâts causés par les intempéries ;
- Indemnités aux tiers pour dégâts divers ou pour remise en état des routes.

L'entrepreneur prendra toutes les dispositions nécessaires pour éviter les venues d'eau dans les fondations. En cas de présence d'eau dans les fouilles, le pompage est obligatoire, de manière à pouvoir constater visuellement la qualité du sol.

- La part de l'entrepreneur dans le compte prorata.
- La constitution d'un dossier des ouvrages exécutés (D.O.E.), plans et schémas, notices des produits, Avis Techniques, etc.

1.1.9 **Maçonneries inconnues**

Les maçonneries inconnues rencontrées dans les fouilles seront démolies dans la mesure où elles peuvent gêner la construction. Les poches de terrain de qualité inférieure, les blocs erratiques ou les débris de masse seront enlevés et remplacés par du sable tout-venant pilonné par couches de 20 cm ou par du béton maigre.

1.1.10 **Evacuation des déblais**

Les déblais seront évacués par l'entreprise aux décharges publiques ou payantes, y compris les taxes et frais. En tout état de cause, la manutention, le stockage, et le tri des déblais provenant des démolitions incombent au titulaire du présent lot.

Pour les matériaux évacués directement par le présent lot, il sera fourni par l'entreprise une note précisant le lieu et le type de décharges retenues dans l'offre, ainsi qu'une copie de l'agrément.

1.1.11 **Livraison du terrain**

Le titulaire du présent lot livrera la plateforme en grave sous la couche de réglage.
La couche de réglage est à la charge du titulaire du lot gros-œuvre.

1.1.12 **Présence de réseaux divers**

L'entrepreneur est réputé connaître l'existence éventuelle de toutes les canalisations ou ouvrages divers dans l'emprise du chantier, ou en rive immédiate de l'enceinte du terrain.

En règle absolue, l'entrepreneur devra le démontage et l'enlèvement de tous les réseaux dès que les réseaux seront déclarés hors service par les représentants du maître d'ouvrage.

Dans le cas de réseaux existants devant être conservés (réseaux publics de toutes natures), l'entrepreneur devra prendre toutes les dispositions pour assurer la bonne tenue et la bonne conservation de ces ouvrages. Il lui appartiendra de faire procéder à ses frais, s'il le juge utile, à la reconnaissance de l'état actuel de tous ces réseaux avant tout début des travaux.

La réparation des tous désordres apparaissant en cours de travaux sur ces réseaux et réputés intervenus par suite de travaux du présent lot, restera à la charge de l'entrepreneur qui supportera toute provision ou frais réclamés au maître d'ouvrage par les services publics, dans le cas où ceux-ci exigeraient une protection préalable des dits réseaux.

1.1.13 **Plan de recollement**

L'établissement des plans de recollement est à la charge de l'entreprise. Leurs coûts étant compris dans les prix unitaires du marché.

1.1.14 **Constat d'huissier**

Un constat des lieux réalisé par un Huissier de Justice sera effectué à l'ouverture du chantier avant toute intervention de l'entreprise sur le site, en particulier dans les zones à proximité immédiate des façades en cours de construction, des clôtures et voiries existantes aux abords du site.
Ces prestations seront à charge de l'entreprise attributaire.

1.1.15 **Intervention sur le domaine public**

Les travaux situés sous l'emprise du domaine public devront être réalisés par une entreprise agréée par la Subdivision de la DDE compétente et les services et concessionnaires de la commune de BREZINS, mais à charge de l'attributaire au cas où celui-ci ne serait pas agréé par ces organismes.
Les entreprises prendront toutes les dispositions en accord avec les services de la DDE, de la Commune pour assurer le maintien permanent de la circulation des usagers des voiries desservant le chantier.

1.1.16 **Limites de prestations**

L'entreprise titulaire du présent lots réalisera les travaux jusqu'en façade des constructions.
Elle doit, en cas d'incertitude de se faire préciser les limites de prestations entre les différents corps d'état.

1.2 **DESCRIPTIF DES OUVRAGES**

1.2.1 **Etude Béton**

Frais d'étude béton à la charge de l'entreprise à faire réaliser par un bureau d'étude structure, comprenant la diffusion des plans béton et la diffusion des notes de calculs.

1.2.1.1

1.2.2 **Installation de chantier**

A) installation de chantier:

- mise en place du panneau de chantier réglementaire avec liste des entreprises, format 1,00x1.50mht,
- évacuation à l'égout des eaux pluviales pendant la durée des travaux de maçonnerie,
- clôture de chantier de type HERAS en périphérie (10,00 ml),
- casques pour visiteurs,
- les dépenses concernant les autres installations communes à toutes les entreprises sont affectées au compte prorata bien que réalisées par l'Entrepreneur du présent lot,
- utilisation des sanitaires existants de la cour de l'école,

B) installations propres au présent lot:

- vestiaires,
- rangements et stockage, grue ou appareil élévateur,
- etc ...

1.2.2.1

1.2.3 **PARKINGS**

1.2.3.1 **Décapage de terre végétale**

- décapage de terre végétale sur une épaisseur de 30 cm,
- chargement, transport et stockage sur site extérieur au chantier pour remise en place en fin de chantier.

1.2.3.1.1

1.2.3.2 **Terrassement des plateformes**

- exécution des terrassements aux engins mécaniques quelle que soit la nature des matériaux,
- les piquetages spéciaux et complémentaires,
- l'extraction et le chargement des matériaux,

- la protection de la plate-forme et des talus contre les eaux de toutes natures,
- le compactage du fond de forme sans vibrations,
- le réglage des talus et de la forme des pentes,
- la protection et la maintenance des réseaux,
- le chargement le transport et l'évacuation en décharge des déblais au choix de l'entrepreneur,
- les frais de décharge si nécessaire.

NOTA: l'entreprise prendra toutes les disposition nécessaires vis à vis du mur de façade et du muret coté terrain de boules afin de garantir leur tenue et leur aspect.

Localisation :

Au droit des parkings créés

1.2.3.2.1

1.2.3.3 **Géotextile**

- mise en place en fond de forme d'une couche anti-contaminante constituée par une nappe non tissée de polypropylène en fibres continues,
- grammage : 250 g/m² minimum.

Localisation :

Au droit des parkings créés

1.2.3.3.1

1.2.3.4 **Grave naturelle 0/80 pour plateforme**

- compactage, réglage des talus et du fond de forme,
- fourniture, transport et mise en œuvre cylindré de grave 0/80,
- le matériau de remblaiement sera en grave de type GTR D3, avec un maximum de 12% de fines,
- mise en œuvre par couches successives de 20 à 30 cm maximum et soigneusement compacté.

Localisation :

Au droit des parkings créés

1.2.3.4.1

1.2.3.5 **Essais complémentaire de compactage**

- établissement d'essais de portance effectués par un laboratoire agréé,
- mise à disposition de tous matériels et de personnels, camion chargé et chauffeur pour la réalisation.
- les essais seront positionnés par le Maître d'Œuvre,
- les critères de réception par essais de chargement à la plaque de 60 cm de diamètre sont les suivants:
KW > 50 MPa/m, Ev2 > 50 MPa, Ev2/Ev1 < 2.2

Tous les essais non concluants seront repris jusqu'à satisfaction du résultat et à la charge de l'entrepreneur.

1.2.3.5.1

1.2.3.6 **Couche de réglage**

- fourniture, transport et mise en œuvre cylindré de grave concassé 0/25,
- épaisseur de 5 cm pour couche de réglage de chaussée quel que soit le lieu de mise en œuvre.

Localisation :

Au droit des parkings créés

1.2.3.6.1

1.2.3.7 **Enrobé à chaud**

- fourniture, transport et mise en œuvre de béton bitumineux 0/6 à raison de 120 kg/m² pour couche de roulement sur chaussée, exécutée mécaniquement,
- nettoyage de chaussée avant épandage
- transport en camions bâchés,
- compactage et la réalisation éventuelle de la planche d'essais,
- réalisation des découpes de chaussée et mise en œuvre manuelle pour raccords aux chaussées existantes, en rive et aux obstacles tels que regards de visite, bouches à clés, etc...

Localisation :

Places de stationnement créées

1.2.3.7.1

1.2.3.8 **Pose de bordures T2**

- fourniture et pose de bordures T2 compris passages bateaux,
- terrassement de la fouille,
- évacuation des déblais excédentaires,
- compactage du fond de fouille,
- fourniture et la mise en œuvre du béton de fondation et de calage dosé à 250 kg/m³,
- jointoiement des éléments entre eux,
- compris coupes, découpes et toutes sujétions de mise en œuvre.

1.2.3.8.1

1.2.3.9 **Cheminement contrasté tactilement et visuellement**

Fourniture et pose de bandes podotactiles normalisées comprenant:

- l'implantation et la découpe du revêtement
- le scellement sur lit de béton et le garnissage des joints au mortier
- la fourniture, pose d'éléments préfabriqués béton de 6,60m de large conforme aux normes PMR en vigueur
- la teinte sera contrastée par rapport aux revêtements environnants
- les coupes et ajustements nécessaires à l'intégration des ouvrages affleurants, type dalle béton de 0,60m, épaisseur 8cm (Sobérite de Sitinao ou équivalent)

Localisation : depuis la place de stationnement PMR jusqu'à l'entrée de l'extension

1.2.3.9.1

1.2.3.10 **Traçage au sol**

- fourniture de la peinture adéquate ainsi que toutes fourniture de matériel,
- traçage et marquage au sol à la peinture blanche, pour parkings, logo handicapés conforme à la norme en vigueur
- main d'œuvre et sujétions diverses.

Localisation :

Places de stationnement créées

1.2.3.10.1

Linéaire

1.2.3.10.2	Surlongueur
1.2.3.10.3	Logo place stationnement PMR
1.2.3.11	Panneau de signalisation Cette prestation rémunère les travaux relatifs à la fourniture et la fixation de panneau de signalisation réglementaire verticale de type A, B, C, AB, M et J de gamme "petite" et comprend notamment les fouilles et évacuation en décharge agréée, le dimensionnement du massif et sa réalisation en béton dosé à 350 kg/m ³ , le réglage le cas échéant de la platine, la fixation ou le scellement du support, le montage du panneau et toutes sujétions de matériel et main d'œuvre. Panneau réfléchissant de classe II en tôle acier ou aluminium fourni avec colliers de fixation, mat et visseries. Les panneaux et les mats seront à la couleur RAL de la commune sur la face arrière des panneaux
1.2.3.11.1	Place de stationnement PMR
1.2.4	BATIMENT
1.2.4.1	TERRASSEMENTS
1.2.4.1.1	Découpe d'enrobés - découpe d'enrobé à la bêche ou à la scie de chaussées et de trottoirs, - toutes fournitures de matériels, main d'œuvre et sujétions diverses. Localisation : Sur l'emprise totale de l'extension
1.2.4.1.1.1	
1.2.4.1.2	Démolition d'enrobés - démolition de chaussée quelles que soient l'épaisseur du revêtement existant et de sa fondation sur une épaisseur moyenne de 50 cm. - le terrassement nécessaire pour la mise à la côte du projet, - le chargement, le transport et l'évacuation des déblais et la mise en décharge au choix de l'entrepreneur, - les frais de décharge si nécessaire, - la couche de fondation sera stockée sur place pour réemplois suivant son état. Localisation : Sur l'emprise totale de l'extension
1.2.4.1.2.1	
1.2.4.1.3	Tranchée pour collecteur EP de toiture - travaux de terrassement en tranchée commune en terrain de toutes natures, - terrassement en banquette d'une hauteur égale au diamètre extérieur à la canalisation la plus profonde majorée de 10 cm.
1.2.4.1.3.1	
1.2.4.1.4	Collecteur EP de toiture Ø 125 - la fourniture et pose de canalisation PVC classe CR8 ø 125, - y compris lit de pose et enrobage de la canalisation en sable, - coupes sur tuyaux, raccords et pièces classe CR8 (té, coude, culotte) P.V.C, - joints d'étanchéités et pâte lubrifiante. Localisation : Collecte des descentes EP

1.2.4.1.4.1

1.2.4.1.5 **Collecteur EP de toiture Ø 250**

- la fourniture et pose de canalisation PVC classe CR8 Ø 250,
- y compris lit de pose et enrobage de la canalisation en sable,
- coupes sur tuyaux, raccords et pièces classe CR8 (té, coude, culotte) P.V.C,
- joints d'étanchéités et pâte lubrifiante.

Localisation :

Collecteur jusqu'au puits perdu

1.2.4.1.5.1

1.2.4.1.6 **Regards EP 60X60**

- fourniture et la pose d'éléments préfabriqués en béton 60 x 60 cm intérieur quelque soit la profondeur,
- le terrassement en terrain de toutes natures,
- le cadre, le tampon ou la grille fonte 60 x 60 type TC 125 KN,
- les pièces nécessaires au raccordement des sorties de bâtiment.

Localisation :

Au pied de chaque descente

1.2.4.1.6.1

1.2.4.1.7 **Regards EU 40X40**

- fourniture et la pose d'éléments préfabriqués en béton 40 x 40 cm intérieur quelque soit la profondeur,
- le terrassement en terrain de toutes natures,
- le cadre, le tampon fonte hydraulique 40 x 40 type TC 125 KN,
- les pièces nécessaires au raccordement des sorties de bâtiment.

Localisation :

Au droit de la sortie des réseaux EU

1.2.4.1.7.1

1.2.4.1.8 **Tranchée pour collecteur EU**

- travaux de terrassement en tranchée commune en terrain de toutes natures,
- terrassement en banquette d'une hauteur égale au diamètre extérieur à la canalisation la plus profonde majorée de 10 cm.

Localisation :

Entre le regard EU créé et le branchement EU existant

1.2.4.1.8.1

1.2.4.1.9 **Déplacement de regard EP**

- dépose soignée de la descente EP avec son dauphin fonte de 2.00 mht,
- dépose soignée du regard 60x60 cm existant avec son tampon fonte
- terrassement nécessaire pour le déplacement du regard,
- découpe de la canalisation d'eau pluviale,
- repose du regard avec son tampon fonte,
- repose de la descente EP avec son dauphin,
- remblaiement,
- compris toutes sujétions d'adaptation.

Localisation :

Descente EP au droit de l'extension

1.2.4.1.9.1

1.2.4.1.10 **Terrassement des plateformes**

- exécution des terrassements aux engins mécaniques quelle que soit la nature des matériaux,
- les piquetages spéciaux et complémentaires,
- l'extraction et le chargement des matériaux,
- la protection de la plate-forme et des talus contre les eaux de toutes natures,
- le compactage du fond de forme sans vibrations,
- le réglage des talus et de la forme des pentes,
- la protection et la maintenance des réseaux,
- le chargement le transport et l'évacuation en décharge des déblais au choix de l'entrepreneur,
- les frais de décharge si nécessaire.

NOTA: l'entreprise prendra toutes les disposition nécessaires vis à vis du mur de façade et du muret coté terrain de boules afin de garantir leur tenue et leur aspect.

Localisation :

Au droit de l'extension

1.2.4.1.10.1

1.2.4.1.11 **Géotextile**

- mise en place en fond de forme d'une couche anti-contaminante constituée par une nappe non tissée de polypropylène en fibres continues,
- grammage : 250 g/m² minimum.

Localisation :

Sous les plateformes

1.2.4.1.11.1

1.2.4.1.12 **Grave naturelle 0/80 pour plateforme**

- compactage, réglage des talus et du fond de forme,
- fourniture, transport et mise en œuvre cylindré de grave 0/80,
- le matériau de remblaiement sera en grave de type GTR D3, avec un maximum de 12% de fines,
- mise en œuvre par couches successives de 20 à 30 cm maximum et soigneusement compacté.

Localisation :

Au droit des terrassements

1.2.4.1.12.1

1.2.4.1.13 **Essais complémentaire de compactage**

- établissement d'essais de portance effectués par un laboratoire agréé,
- mise à disposition de tous matériels et de personnels, camion chargé et chauffeur pour la réalisation.
- les essais seront positionnés par le Maître d'Œuvre,
- les critères de réception par essais de chargement à la plaque de 60 cm de diamètre sont les suivants:
KW > 50 MPa/m, Ev2 > 50 MPa, Ev2/Ev1 < 2.2

Tous les essais non concluants seront repris jusqu'à satisfaction du résultat et à la charge de l'entrepreneur.

1.2.4.1.13.1

1.2.4.1.14 **Couche de réglage**

- fourniture, transport et mise en œuvre cylindré de grave concassé 0/25,
- épaisseur de 5 cm pour couche de réglage de chaussée quel que soit le lieu de mise en œuvre.

Localisation :

Au droit de l'extension

1.2.4.1.14.1

1.2.4.1.15 **Reprise enrobé périphérique**

Reprise en enrobé à chaud comprenant :
-Décapage enrobé ou bicouche actuel
-Déblai sur 30cm d'épaisseur
-Remblai avec apport de matière sur 30cm d'épaisseur
-Compactage par couches successives et réglage de forme
-Enrobé à chaud sur 5cm d'épaisseur

1.2.4.1.15.1

Localisation :
Au droit de l'extension pour raccordement avec enrobés existants

1.2.4.2 **Création d'ouvertures**

Démolition d'allèges par sciage à l'outil diamanté pour création d'une ouverture.
Reprise des pieds droits et des seuils avec rejingots au droit des découpes comprenant refouillement, passivation des aciers et reprises aux mortiers de résine.
- mur en pisé de 55 cm d'épaisseur,
- démolition en sous œuvre compris évacuation des gravats,
- chargement et emport en décharge autorisée,
- réalisation de massif de fondation selon étude béton,
- dressement des tableaux,
- compris toutes sujétions de mise en œuvre.

Localisation :
communication entre l'existant et l'extension

1.2.4.2.1 **Dimensions: 1,15m x 1,00mht**

1.2.4.3 **Fondations**

1.2.4.3.1 **Fouilles en rigole ou en puits**

- Exécution à partir de la plateforme en tout venant, par tout moyen approprié, quelles que soient la nature et la consistance du terrain et quelle que soit la disposition des lieux, jusqu'aux niveaux nécessaires à l'exécution des ouvrages de fondations,
- Compris toutes les sujétions pour travail en présence éventuelle d'eau, blindage selon consistance des terrains,
- Compris réglage, roulage et mise à niveau des fonds de fouilles,
- Compris chargement et transport pour évacuation à la décharge publique pour les parties en excédent ou non réutilisables en remblais.

NOTA : Les quantités indiquées au cadre de décomposition du prix global et forfaitaire sont calculées sur la base des dimensions des semelles en plan, sans prise en compte des incidences d'un talutage éventuel et de foisonnement qui devront être inclus dans les prix unitaires.

1.2.4.3.1.1

1.2.4.3.2 **Béton de propreté**

- Réalisation en béton C16/20 (B16) coulé à pleines fouilles, compris toutes sujétions pour assèchement éventuel,

1.2.4.3.2.1 **Epaisseur 5cm**

1.2.4.3.3 **Semelles filantes**

- Réalisées en béton C25/30 (B25), selon les dimensions des plans BA,
- Coulées sur gros béton de rattrapage, coulées à pleines fouilles ou coffrées selon méthodologie retenue par l'entreprise,
- Compris toutes les armatures nécessaires, réservations éventuelles pour passages de canalisations et sujétions d'incorporation d'éléments divers.

1.2.4.3.3.1 **Hauteur 40cm**

1.2.4.4 **Soubassement**

1.2.4.4.1 **Soubassement en Béton armé**

- réalisation en béton C25/30 (B25), dimensions suivant étude entreprise,
- réalisation de coffrage par procédé au choix de l'entreprise,
- compris réservations éventuelles pour passages de canalisations et sujétions d'incorporation d'éléments divers,
- fourniture et mise en œuvre d'aciers HA suivant étude entreprise,
- Compris armatures acier et coffrages
- compris toutes sujétions de mise en œuvre.

1.2.4.4.1.1 **béton**

1.2.4.4.2 **Etanchéité du soubassement**

- nettoyage et préparation des supports, y compris complément de ragréage si nécessaire et congé de raccordement à l'angle mur/semelle,
- application, en deux couches croisées, d'un produit bitumineux , avec garantie d'imperméabilisation,
- compris dessus de semelles et remontées de 15 cm au-dessus du terrain fini.

1.2.4.4.2.1

1.2.4.5 **Réseaux sous dallage**

1.2.4.5.1 **Réseau EU**

1.2.4.5.1.1

1.2.4.5.2 **Réseau AEP**

1.2.4.5.2.1

1.2.4.6 **Dallage**

1.2.4.6.1 **Isolation sous dallage**

- fourniture et mise en place d'un film anti-thermites au droit de l'extension du dallage,
- fourniture et pose de panneaux de polystyrène extrudé, bords droits,
- les joints de plaques seront soigneusement scotchés,
- remontée en périphérie des murs pour continuité avec le doublage du titulaire du lot PLATRERIE,
- épaisseur de 140 mm , R = 3.65 m².K/W,
- classement SC2 a2,
- matériaux de type KNAUF THERM CHAPE TH38 ou techniquement équivalent.

1.2.4.6.1.1	Localisation : Totalité du projet
1.2.4.6.2	Dallage <ul style="list-style-type: none">- réalisation d'une couche de réglage en gravier 15/25 de 5 cm d'épaisseur,- dallage proprement dit réalisé en béton C25/30 (B25), épaisseur selon étude BA,- compris armatures TS et renforts ponctuels selon étude BA,- dessus soigneusement réglé et lissé apte à recevoir un sol scellé,- incorporation de canalisations ou fourreaux divers qui devront être suffisamment protégés de l'écrasement (incorporation éventuelle dans gros béton),- joints de retrait, de construction ou de dilatation conformément aux règles en vigueur et traités par mastic approprié et étanche,-réalisation de l'ensemble conforme au DTU 13-3,- compris toutes sujétions de mise en œuvre.
1.2.4.6.2.1	Localisation : Au droit de l'extension crée en dallage
1.2.4.6.2.2	Couche de réglage
1.2.4.6.2.2	Béton
1.2.4.7	Ouvrages en élévation
1.2.4.7.1	Murs en aggloméré de ciment de 20 cm <ul style="list-style-type: none">- Réalisés en agglomérés de ciment creux de 20cm,- Réalisation d'un lit d'assise au mortier hydrofuge sous le premier rang, produit soumis à avis technique,- Les éléments seront hourdés par un joint mince soigneusement bourré (verticalement et horizontalement), montage à joints croisés avec harpage des angles,- Compris raidisseurs et tableaux dans blocs spéciaux autocofrants,- Compris armatures suivant l'étude entreprise- Mise en œuvre suivant avis techniques et les prescriptions du fabricant,- Compris les réservations pour les corps d'état secondaires,- Compris arasées nettes suivant hauteurs définies par l'étancheur.- Compris toutes sujétions de mise en œuvre, coupes, découpes, et évacuation des gravois.
1.2.4.7.1.1	Localisation : Extension
1.2.4.7.2	Poteaux <ul style="list-style-type: none">- Coulage sur place, en béton C25/30 (B25), selon formes et dimensions des plans béton armé,- Coffrages soignés pour toutes les faces,- Les coffrages circulaires pourront être en éléments cartonnés avec film plastique intérieur pour finition parfaitement lisse après décoffrage, ragréages si nécessaire,- Compris armatures acier et coffrages- Le positionnement et le dimensionnement des armatures devront permettre d'assurer le degré de stabilité au feu requis,- compris toutes les sujétions de liaisons pour jonction avec les poutres ou les allèges
	Localisation : Extension

1.2.4.7.2.1	béton
1.2.4.7.3	Poutres <ul style="list-style-type: none">- Coulage sur place, en béton C25/30 (B25), selon formes et dimensions des plans béton armé,- Coffrages des joues et des sous faces en coffrages courant pour les parties cachées, coffrages soignés pour les autres faces.- Compris armatures acier et coffrages- Le positionnement et le dimensionnement des armatures devront permettre d'assurer la stabilité au feu requise,- compris toutes sujétions de liaison avec les poteaux, les voiles et les murs maçonnés,- compris réservations pour passage de fourreaux ou canalisations, <p>Localisation : Extension</p>
1.2.4.7.3.1	béton
1.2.4.7.4	Chainage <ul style="list-style-type: none">- Coulage sur place, en béton C25/30 (B25), selon formes et dimensions des plans béton armé,- Coffrages des joues et des sous faces en coffrages courant pour les parties cachées, coffrages soignés pour les autres faces.- Compris armatures acier et coffrages- Le positionnement et le dimensionnement des armatures devront permettre d'assurer la stabilité au feu requise,- compris toutes sujétions de liaison avec les poteaux, les voiles et les murs maçonnés,- compris réservations pour passage de fourreaux ou canalisations,- incorporation du ferrailage des linteaux des menuiseries extérieures, <p>Localisation : Extension</p>
1.2.4.7.4.1	
1.2.4.7.5	Arases <ul style="list-style-type: none">- Coulage sur place, en béton C25/30 (B25), selon formes et dimensions des plans béton armé,- Coffrages des joues en coffrages courant,- Armatures suivant indications du B.E. Structure,- Le positionnement et le dimensionnement des armatures devront permettre d'assurer la stabilité au feu requise,- compris toutes sujétions de liaison avec les poteaux, les voiles et les murs maçonnés,- dimensions suivant étude BA. <p>Localisation : Extension</p>
1.2.4.7.5.1	
1.2.4.8	Enduits sur support neuf <ul style="list-style-type: none">- Enduit monocouche projeté composé de ciment blanc et chaux grasse, granulats sélectionnés, adjuvants organiques, hydrofuges de masse, et pigments minéraux,- Compris toutes préparations et sujétions d'accrochage sur support en béton banché,- Compris toutes sujétions de mise en œuvre suivant les préconisations du fabricant,- Compris tout matériel de mise en œuvre tels que protections, échafaudage, évacuation des gravois, nettoyage en fin d'intervention, ...- Coloris selon choix de l'Architecte dans la gamme complète du fabricant,- Finition : écrasé- Finition des tableaux et linteaux par enduit dito taloché, y compris dressement des arêtes,- Polychromie au choix de l'Architecte dans la gamme du fabricant. <p>Nota : à inclure dans les prix unitaires, les profils aluminium laqué nécessaires à la protection de la tranche d'enduit selon les exigences des D.T.U.</p> <p>Localisation : Totalité des façades de l'extension</p>

1.2.4.8.1	surfaces courantes
1.2.4.8.2	tableaux
1.2.4.9	Diverses maçonnerie
1.2.4.9.1	Seuils <ul style="list-style-type: none">- coulage en place en béton de gravillon fin dosé à 400 kg/m³ avec incorporation d'hydrofuge,- seuils avec nez tiré au fer, dessus lissé et bouchardé,- seuil de portes-fenêtres et portes d'entrées : rejingots avec retours latéraux et départ pour recevoir l'isolation thermique intérieure,- la pente minimale sera de 10%. Localisation : Porte entrée
1.2.4.9.1.1	
1.2.4.9.2	Joint de dilatation <ul style="list-style-type: none">- mise en place d'un fond de joint en mousse,- exécution d'un joint d'étanchéité au mastic 1ère catégorie,- compris toutes sujétions de mise en œuvre. Localisation : Entre l'existant et l'extension
1.2.4.9.2.1	
1.2.4.9.3	Couvre-joint de dilatation <ul style="list-style-type: none">- fourniture et mise en place de profilé plats en PVC rigide,- fixation par clips autobloquants,- compris toutes sujétions de mise en œuvre,- couleur au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant. Localisation : Entre l'existant et l'extension
1.2.4.9.3.1	
1.2.5	CIMETIERE
1.2.5.1	Sciage propre du mur et démolition <ul style="list-style-type: none">- Sciage propre du mur à l'outil diamanté., horizontalement et verticalement.- Reprise des pieds droits et des seuils au droit des découpes comprenant refouillement, passivation des aciers et reprises aux mortiers de résine.- Compris dépose du portillon existant- démolition compris évacuation des gravats,- chargement et emport en décharge autorisée,- dressement des tableaux,- compris toutes sujétions de mise en œuvre.
1.2.5.1.1	sciage
1.2.5.1.2	démolition
1.2.5.2	Déconstruction du hangar, compris appentis et mur arrière Avant tout commencement des travaux, l'entrepreneur du présent corps d'état devra : <ul style="list-style-type: none">- Prendre possession du terrain et des constructions existantes dans leur état actuel, étant entendu qu'il l'a examiné avant de remettre sa soumission, et fait toutes les réserves qu'il juge utiles à ce moment.- Vérifier avant de commencer ses travaux, qu'il n'est pas susceptible de causer un préjudice à un tiers (abus de

droit, transgression de servitude, etc...) Il devra avoir l'accord des services municipaux pour tout travail en bordure de la voie publique.

- S'assurer de la neutralisation des réseaux existants dans les bâtiments démolis : eau, gaz, électricité, etc...
- Consulter le Maître d'Oeuvre et le Maître d'Ouvrage pour définir avec précision, avant toute démolition, les ouvrages à conserver ou à abattre, y compris repérage précis à porter sur un plan.
- Mettre en oeuvre une protection efficace des ouvrages existants conservés.

Les travaux comprendront :

Dépose sans réemploi et déconstruction d'ouvrages existants y compris évacuation:

- de tous les ouvrages de couvertures toutes natures (tuiles, tôles, étanchéité, etc...) et zinguerie (rives, faitage, bandeaux, etc...), compris tous dispositifs d'évacuation d'eaux pluviales et système de fixations.
- des cheminées, des souches, conduits extérieurs, etc...,
- des charpentes, fermes, ou fermettes selon cas échéant, compris plafond d'avant-toit,
- de toutes les menuiseries extérieures et des fermetures,
- des garde-corps, mains-courantes extérieures, des ouvrages fixés en façades,
- des parois verticales toutes natures,
- des planchers de toutes natures, notamment dalles béton, plancher poutrelles, dallages, des escaliers, rampes extérieures.
- des fondations et ouvrages enterrés.
- de l'appentis à l'arrière
- du mur attenant à l'appentis
- compris purge du sol.

Y compris étaie soigné des ouvrages conservés pendant la phase de démolition, compris toutes sujétions pour maintenir la stabilité des ouvrages existants conservés.

Y compris tous raccords, reprises et rebouchages nécessaires après les démolitions.

Y compris la descente, la manutention et l'enlèvement des gravois et matériaux divers aux décharges, y compris taxes et frais.

Toutes les précautions devront être prises aux frais et charges de l'entreprise pour éviter toutes dégradations qui devront être immédiatement remises en état, ainsi que toutes projections de gravois et poussières.

L'entrepreneur devra prévoir un arrosage de gravois toutes les fois qu'il sera nécessaire avant manutention de ceux-ci.

Nota : toutes les cavités, trous de fondations, de fosses, de dallages, etc... seront comblés en tout-venant rapporté, remblais compactés par couches.

1.2.5.2.1

1.2.5.3

Démolition du mur à l'intérieur du cimetière

Avant tout commencement des travaux, l'entrepreneur du présent corps d'état devra :

- Prendre possession du terrain et des constructions existantes dans leur état actuel, étant entendu qu'il l'a examiné avant de remettre sa soumission, et fait toutes les réserves qu'il juge utiles à ce moment.
- Vérifier avant de commencer ses travaux, qu'il n'est pas susceptible de causer un préjudice à un tiers (abus de droit, transgression de servitude, etc...) Il devra avoir l'accord des services municipaux pour tout travail en bordure de la voie publique.
- S'assurer de la neutralisation des réseaux existants dans les bâtiments démolis : eau, gaz, électricité, etc...
- Consulter le Maître d'Oeuvre et le Maître d'Ouvrage pour définir avec précision, avant toute démolition, les ouvrages à conserver ou à abattre, y compris repérage précis à porter sur un plan.
- Mettre en oeuvre une protection efficace des ouvrages existants conservés.

Les travaux comprendront :

Dépose sans réemploi et déconstruction d'ouvrages existants y compris évacuation et purge du sol.

Y compris étaie soigné des ouvrages conservés pendant la phase de démolition, compris toutes sujétions pour maintenir la stabilité des ouvrages existants conservés.

Y compris tous raccords, reprises et rebouchages nécessaires après les démolitions.

Y compris la descente, la manutention et l'enlèvement des gravois et matériaux divers aux décharges, y compris taxes et frais.

Toutes les précautions devront être prises aux frais et charges de l'entreprise pour éviter toutes dégradations qui devront être immédiatement remises en état, ainsi que toutes projections de gravois et poussières.

L'entrepreneur devra prévoir un arrosage de gravois toutes les fois qu'il sera nécessaire avant manutention de ceux-ci.

Nota : toutes les cavités, trous de fondations, de fosses, de dallages, etc... seront comblés en tout-venant rapporté, remblais compactés par couches.

1.2.5.3.1

1.2.5.4 **Découpe d'enrobés**

- découpe d'enrobé à la bêche ou à la scie de chaussées et de trottoirs,
- toutes fournitures de matériels, main d'œuvre et sujétions diverses.

1.2.5.4.1

1.2.5.5 **Démolition d'enrobés**

- démolition de chaussée quelles que soient l'épaisseur du revêtement existant et de sa fondation sur une épaisseur moyenne de 50 cm.
- le terrassement nécessaire pour la mise à la côte du projet,
- le chargement, le transport et l'évacuation des déblais et la mise en décharge au choix de l'entrepreneur,
- les frais de décharge si nécessaire,
- la couche de fondation sera stockée sur place pour réemplois suivant son état.
- compris purge du sol.

1.2.5.5.1

1.2.5.6 **Démolition du dallage et de la rampe**

L'entrepreneur du présent lot devra la démolition complète de dallage existant, travaux comprenant :

- Le prédécoupage périphérique avant démolition ;
- La démolition complète du dallage ;
- Le terrassement nécessaire pour la mise à la côte du projet,
- Le chargement, le transport, l'évacuation des déblais et la mise en décharge au choix de l'entrepreneur,
- Les frais de décharge si nécessaire.
- compris purge du sol.

1.2.5.6.1

1.2.5.7 **Couche de réglage**

- fourniture, transport et mise en œuvre cylindré de grave concassé 0/25,
- épaisseur de 5 cm pour couche de réglage de chaussée quel que soit le lieu de mise en œuvre.

1.2.5.7.1

1.2.5.8 **Reprise des enrobés avec forme de pente**

Reprise en enrobé à chaud comprenant :

- Décapage enrobé ou bicouche actuel
- Déblai sur 30cm d'épaisseur
- Remblai avec apport de matière sur 30cm d'épaisseur
- Compactage par couches successives et réglage de forme
- Enrobé à chaud sur 5cm d'épaisseur
- Forme de pente inférieure à 4%

1.2.5.8.1

1.2.5.9 **Murs en aggloméré de ciment de 20 cm**

- Réalisés en agglomérés de ciment creux de 20cm,
- Réalisation d'un lit d'assise au mortier hydrofuge sous le premier rang, produit soumis à avis technique,
- Les éléments seront hourdés par un joint mince soigneusement bourré (verticalement et horizontalement), montage à joints croisés avec harpage des angles,
- Compris raidisseurs et tableaux dans blocs spéciaux autocofrants,
- Compris armatures suivant étude entreprise
- Mise en œuvre suivant avis techniques et les prescriptions du fabricant,
- Compris les réservations pour les corps d'état secondaires,
- Compris arasées nettes suivant hauteurs définies par l'étancheur.
- Compris toutes sujétions de mise en œuvre, coupes, découpes, et évacuation des gravois.

1.2.5.9.1 **Hauteur 2,00m**

1.2.5.10 **Enduits sur support neuf**

- Enduit monocouche projeté composé de ciment blanc et chaux grasse, granulats sélectionnés, adjuvants organiques, hydrofuges de masse, et pigments minéraux,
- Compris toutes préparations et sujétions d'accrochage sur support en béton banché,
- Compris toutes sujétions de mise en œuvre suivant les préconisations du fabricant,
- Compris tout matériel de mise en œuvre tels que protections, échafaudage, évacuation des gravois, nettoyage en fin d'intervention, ...
- Coloris selon choix de l'Architecte dans la gamme complète du fabricant,
- Finition : écrasé
- Finition des tableaux et linteaux par enduit dito taloché, y compris dressement des arêtes,
- Polychromie au choix de l'Architecte dans la gamme du fabricant.

Nota : à inclure dans les prix unitaires, les profils aluminium laqué nécessaires à la protection de la tranche d'enduit selon les exigences des D.T.U.

1.2.5.10.1 **sur mur agglo décrit ci-dessus**

1.2.5.11 **Construction d'un muret**

- réalisation en béton C25/30 (B25), dimensions suivant étude entreprise,
- réalisation de coffrage par procédé au choix de l'entreprise,
- compris réservations éventuelles et sujétions d'incorporation d'éléments divers,
- fourniture et mise en œuvre d'aciers HA suivant étude entreprise,
- Compris armatures acier et coffrages
- compris toutes sujétions de mise en œuvre.

1.2.5.11.1 **Hauteur: 0,20 m**

1.2.5.12 **Grille de clôture**

- Grille hauteur 1,25m (poteaux sur platines)
- Barreaudage:
 - Tubes acier diamètre 20mm
 - Barreaux cintrés et soudés en applique de part et d'autre des lisses horizontales
 - Barreaux dépassant en haut et en bas
 - Vide entre barreaux maxi. 110mm
 - Section des lisses horizontales 50 x 30 mm
 - Poteaux compatibles rond diamètre 60mm

Traitement anti-corrosion acier galvanisé et thermopoudré à 200° polyester bâtiment.

RAL identique Orée des Chambaran.

Type barreaudage OOrossoo de chez Normaclo ou techniquement et esthétiquement équivalent.

1.2.5.12.1

1.2.5.13 **Portillon métallique**

- Portillon 1 vantail hauteur 1,60m
- Barreaudage:
 - Tubes acier diamètre 20mm
 - Barreaux cintrés et soudés en applique de part et d'autre des lisses horizontales
 - Barreaux dépassant en haut et en bas
 - Vide entre barreaux maxi. 110mm
 - Section des lisses horizontales 50 x 30 mm
 - Poteaux compatibles rond diamètre 60mm

Traitement anti-corrosion acier galvanisé et thermopoudré à 200° polyester bâtiment.

RAL identique Orée des Chambaran.

Type barreaudage OOrossoo de chez Normaclo ou techniquement et esthétiquement équivalent.

1.2.5.13.1

1.2.5.14

Banc

Assises constituées de deux pieds en y=tube d'acier de 50 x 50 mm reliés par six lattes de bois 105 x 35 mm, trois pour l'assise et trois pour le dossier.

Matériaux:

- Piètement: tube acier 50 x 50m
- Assise: Lattes de bois 105 x 35mm

Finition:

- Acier thermolaquage poudre polyester cuite au four
- Bois: application d'un saturateur à base aqueuse

Fixation: chevillage sur sol par 4 tiges filetées à sceller.

Marque: type bancs et fauteuils Norm, de chez Acropose ou techniquement et esthétiquement équivalent

1.2.5.14.1

3 places sans accoudoirs

1.2.5.14.2

1 place avec accoudoirs

Fait à
le.....

Bon pour accord, signature, Maître d'Ouvrage

Signature et cachet de l'Entrepreneur